

LES AMIS DE L'EMM

PV DES AG
DU 6 DECEMBRE 2003

A. Assemblée générale ordinaire

Le Président JM Maechler ouvre la séance à 15 heures, salue et remercie l'ensemble des membres présents et fait vérifier le quorum :

- 29 présents
 - 29 pouvoirs
-
- 58 votants présents ou représentés
 - 64 membres à jour de leur cotisation 2003
soit un quorum de 0,90

Il passe, en conséquence, à l'ordre du jour.

1.Approbation du PV de l'AGO du 7 décembre 2002.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2.Rapport financier du Trésorier.

B. Zingle, Trésorier, présente les comptes ci-annexés qui font apparaître un solde positif de 83 837,65 € en augmentation de 10 000 € par rapport à l'an passé. Les recettes proviennent essentiellement de dons reçus.

3.Rapport des Réviseurs aux Comptes.

Les réviseurs constatent l'excellente tenue des comptes en cohérence avec le rapport présenté et proposent l'approbation de ces comptes.

4.Quitus/Décharge au Trésorier.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité, quitus et décharge sont donnés au Trésorier par l'ensemble de l'Assemblée.

5.Mandat des Réviseurs aux comptes.

Sur proposition du Président, Léonie Morganti et le Dr Jean-Marie Letscher sont reconduits à l'unanimité dans leur mandat de Réviseur aux Comptes.

6. Rapport d'activité.

Le Président indique que l'activité de l'Association qui compte à présent 125 membres inscrits, s'est développée selon 3 axes :

- **Le suivi technique de la réalisation du nouvel orgue**

Un appel d'offres a été lancé auprès des maîtres facteurs d'orgue par le Syndicat Intercommunal de l'église de l'Emm en mai 2003. La composition de l'orgue et ses qualités techniques ont été mis au point par une équipe d'organistes composant un Comité technique qui s'est réuni à plusieurs reprises pour encadrer le projet.

Le Syndicat a désigné M. Hubert BRAYE, maître facteur d'orgues à Mortzwiller dans le vallon du Soultzbach, pour concevoir et réaliser le nouvel orgue. Son achèvement est prévu pour fin 2004/début 2005.

Le président a, par ailleurs, mené des négociations difficiles avec la DRAC qui devrait normalement participer au financement de l'opération.

- **Le cycle de concerts.**

L'Association a organisé deux concerts au profit de la construction du nouvel orgue. Celui du printemps a été brillamment interprété par la chorale Interval de Villé dans le Bas-Rhin, le 18 mai 2003. Le Concert de l'Avent a lieu le 7 décembre 2003 et est exécuté conjointement par la célèbre Harmonie Ilienkopf et l'ensemble d'accordéons La Gregoria.

- **Le mémorial**

L'église de l'Emm représente également un mémorial important de la 1^{ère} Guerre Mondiale . Les Amis de l'Emm s'efforcent de mettre en valeur cette dimension historique en organisant visites guidées, journée du Souvenir (en novembre) et en réalisant une plaquette (3000 ex.) cofinancée par le mémorial du Linge et rédigée par Samuel Wernain.. Cette plaquette est largement diffusée dans les églises, au Syndicat d'Initiative et sur les autres lieux de mémoire.

Les Amis de l'Emm participent également aux efforts de M. le Curé J.-L. Friderich pour faire revivre le pèlerinage de Notre-Dame des Neiges.

Les perspectives pour 2004 se situent dans le prolongement de l'activité 2003, concert de printemps par la chorale de Herbitzheim en mai, concert de l'Avent par la chorale de Soultzeren et journée du Souvenir le 7 novembre. Et puis surtout, le suivi en atelier de la fabrication du nouvel orgue !

7. Renouveau du Conseil d'Administration.

Les membres du Comité de Direction sont renouvelables par tiers tous les 2 ans. M. Didier Gourguechon ne souhaitant pas prolonger son mandat de Secrétaire, M. Roland Morganti est élu au Comité de Direction par l'Assemblée à l'unanimité. Les autres membres du Comité sont également réélus et désignent M. Morganti en tant que Secrétaire.

Le Président remercie chaleureusement M. Gourguechon pour son implication et son action et souhaite la bienvenue à M. Morganti au sein du Comité de Direction en tant que Secrétaire.

8. Cotisations 2004

Sur proposition du Président, les cotisations sont fixées pour 2004 à

- 30 € pour les membres
- 50 € pour les membres bienfaiteurs
- 100 € pour les entreprises partenaires

9. Divers

L'idée de la création d'un petit centre culturel est évoquée, puis abandonnée car prématurée.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance en remerciant chacun de sa participation active dans l'Association et en invitant les membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

B. Assemblée Générale Extraordinaire

Comme annoncée par l'invitation, l'Assemblée générale extraordinaire porte sur une modification mineure des Statuts.

Les membres présents ou représentés (51) maintiennent le quorum à 0,90 > aux $\frac{3}{4}$ statutaires.

Tel qu'il est rédigé l'article 14 risque de paralyser l'action de l'Association si les résolutions de l'Assemblée sont soumises à de trop fortes obligations disproportionnées avec ses objectifs restreints.

Le Président ouvre la discussion et l'Assemblée décide finalement de compléter la 1ere phrase du 2^e paragraphe de cet article par « ...présents **ou représentés.** » et de compléter le dernier paragraphe de cet article 14 par « ...un autre membre **qui peut détenir un ou plusieurs pouvoirs.** »

Les autres dispositions des statuts ne sont pas modifiées.

Fait à Metzeral, le 20 novembre 2004.

Roland MORGANTI, Secrétaire.

Jean-Marc MAECHLER, Président